

CONDITIONS GENERALES DE REGLEMENT

Applicables au 10 Octobre 2014

1. GENERALITES

1.1 Les ventes de prestations de formation, effectuées par Côté PROJETS sont soumises aux présentes conditions générales auxquelles l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve.

1.2 Pour certaines prestations, des conditions particulières viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales. Les conditions générales et particulières prévalent sur toute condition d'achat.

1.3 Outre le fait qu'elles sont annexées aux devis, conventions de formation, contrat de formation les conditions générales de règlements peuvent être consultées à tout moment à partir du site internet www.coteprojets.org en cliquant sur le lien « Conditions générales de règlement ». Toutefois, aucune commande de formation ne peut être effectuée à partir de ce site.

2. PASSATION DE LA COMMANDE

2.1 L'acheteur passe commande par courrier, courriel adressé à Côté PROJETS en retournant la convention de formation ou le contrat de formation signé par ses soins.

2.2 Certaines prestations nécessitent un devis préalable. Le devis établi par Côté PROJETS est valable 4 mois. Tout devis accepté, devra porter la mention "Bon pour accord" et la signature de l'acheteur ou du représentant légal (pour une personne morale) ainsi que le cachet commercial (pour les entreprises).

2.3 Avant de signer la convention ou le contrat de formation, l'acheteur doit s'assurer que les prestations de formation détaillées dans le programme de formation annexé à la convention ou au contrat de formation correspondent à ses besoins.

2.4 Dans le cadre d'une commande via Moncompteformation.gouv.fr, financement CPF, Côté PROJETS s'engage à respecter les conditions particulières en vigueur de la CDC.

3. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

3.1 Toute convention de formation ou contrat de formation signé par l'acheteur et qui lui a été retourné accepté par Côté PROJETS vaut commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétraction dont bénéficie l'acheteur, dans les cas prévus par la loi.

3.2 Côté PROJETS se réserve le droit de ne pas accepter une convention ou un contrat de formation ou de suspendre une prestation à destination d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une prestation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours ou bien encore, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou d'absence de paiement. Côté PROJETS en informe alors l'acheteur dans les plus brefs délais.

4. REPORT, ANNULATION D'UNE PRESTATION

4.1 Pour certaines formations, notamment les formations inter dont l'ouverture est soumise à l'inscription d'un nombre minimum de participants, Côté PROJETS se réserve la possibilité de reporter la date d'ouverture. Il prévient l'acheteur au minimum 7 jours francs avant la date prévue de la formation.

4.2 En cas d'annulation d'une formation du fait de Côté PROJETS, les versements déjà effectués par l'acheteur lui seront intégralement remboursés.

4.3 Pour toute annulation du fait de l'acheteur dans un délai inférieur à 5 jours francs avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation d'un ou plusieurs stagiaires, l'acheteur devra s'acquitter au bénéfice de Côté PROJETS d'une indemnité à titre de clause pénale égale au prix de la formation restant dû.

5. PRIX

5.1 Le prix de vente des prestations de formation est exprimé en euros net de taxes. Côté PROJETS est une association de loi 1901.

5.2 Les prix peuvent évoluer à tout moment. Toutefois, le prix à payer est celui figurant sur la convention de formation ou le contrat de formation.

6. MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Le paiement se fait, à réception de la facture, et au plus tard 30 jours fin de mois à compter de sa date d'émission - sauf stipulation autre précisée à la convention ou au contrat de formation - par chèque à l'ordre de Côté PROJETS ou par virement sur le compte de cette dernière.

6.2 Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

6.3 Tout retard de paiement pourra générer une majoration des montants dus par l'application de pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

6.4 Dans le cadre d'un financement CPF, (commande via Moncompteformation.gouv.fr) le règlement se pratique suivant les conditions particulières en vigueur définies par la CDC.

7. SUBROGATION DE PAIEMENT

7.1 En cas de subrogation de paiement conclue entre l'acheteur et son OPCA ou tout autre organisme, il revient à l'acheteur d'en informer Côté PROJETS à la signature de la convention de formation. Le service formation de la Côté PROJETS transmettra directement les factures à l'OPCA ou tout autre organisme.

7.2 Le cas échéant, l'acheteur s'engage à payer à Côté PROJETS le complément entre le coût de la formation indiqué à la convention de formation et le montant pris

en charge par l'OPCA ou tout autre organisme.

8. ATTESTATION DE PARTICIPATION

Un certificat d'assiduité est adressé en fin de formation à l'entreprise pour remise au stagiaire ou remise directement au stagiaire. Une attestation des acquis de compétences est remise directement au stagiaire

9. PROPRIETE - UTILISATION DES SUPPORTS DE COURS

Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'acheteur, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité.

Ils sont uniquement destinés aux besoins propres de l'acheteur qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. En particulier, leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

10. LOI APPLICABLE- JURIDICTION COMPETENTE

Les ventes conclues sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable, toute contestation les concernant sera soumise aux tribunaux de Lyon.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles recueillies par Côté PROJETS sont destinées à la gestion administrative des stagiaires et à la fourniture de statistiques. Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui les concernent conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978 et au nouveau Règlement Général pour la Protection des Données. Pour l'exercer, ils peuvent s'adresser par courrier postal à :

Côté PROJETS,
25 Rue des Rancy, 69003 LYON
ou par mail à : contact@coteprojets.org

12. ARCHIVAGE – PREUVE

Côté Projets archivera les bons de commandes et les factures. Ils seront considérés comme éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

